



DEC115389DSFIM

Décision portant nomination de Monsieur VIALAN Emmanuel en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur VIALAN Emmanuel, Ingénieur de recherche, 2^{ème} classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Midi-Pyrénées est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation **du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de l'orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – chauffage, ventilation, climatisation.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur VIALAN Emmanuel demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 2 – **Du** 01 janvier 2011 **au** 31 décembre 2012, Monsieur VIALAN Emmanuel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs